



## Clôture en mitoyenneté

Par **manina**, le **02/03/2019** à **09:43**

Je voudrais remplacer la vieille clôture avec poteaux rouillés qui me sépare de mon voisin, ceci uniquement à mes frais.

mon voisin s'y oppose, car je n'ai pas le droit d'après lui le droit de "toucher" un clôture qui a plus de 30 ans.

que puis-je faire ??

merci

Par **janus2fr**, le **12/03/2019** à **13:39**

Bonjour,

On se moque de l'age de la cloture.

Ce qui compte c'est où est installée cette cloture et donc à qui elle appartient.

Si elle est chez le voisin et lui appartient, vous ne pouvez, bien entendu, pas y toucher.

Si elle est chez vous et vous appartient, vous faites ce que vous voulez.

Si elle est mitoyenne et appartient donc "en copropriété" à votre voisin et vous, il faut théoriquement l'accord des deux pour y toucher.

Par **manina**, le **13/03/2019** à **09:05**

ok !

quelle drôle de loi !!

gardons notre clôture pourrie mitoyenne .

merci